

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

WAOU FINANCES

Société à responsabilité limitée au capital de 3.853 €
Siège social : 45 rue de la Chaussée d'Antin - 75009 PARIS
519 482 558 R.C.S. PARIS

(la « **Société** »)

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2026**

«
(...)

II. RÉOLUTION RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

QUATRIÈME RÉOLUTION

(Transfert du siège social de la Société ; modification corrélative de l'article 5 des statuts de la Société)

L'Assemblée Générale, statuant à titre extraordinaire aux conditions de majorité prévues par l'article L. 223-30 du Code de commerce pour le déplacement du siège social et par les articles 5 et 14 des statuts de la Société, et après avoir rappelé que les statuts de la Société réservent expressément à la collectivité des associés statuant en assemblée générale extraordinaire la décision de transférer le siège social :

décide de transférer le siège social de la Société du 45 rue de la Chaussée d'Antin – 75009 Paris au 11-13 avenue de Friedland - 75008 Paris, à compter du 1^{er} septembre 2026 ;

décide en conséquence de modifier l'article 5 des statuts de la Société, lequel sera désormais rédigé comme suit :

« **ARTICLE 5 – SIEGE SOCIAL**

Le siège social est fixé au 11-13 avenue de Friedland - 75008 Paris.»

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des 3.853 parts sociales, les droits de vote étant exercés, s'agissant des 1.856 parts démembrées, par l'usufruitier conformément aux articles 9 et 14 des statuts.

III. RÉSOLUTION RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

CINQUIÈME RÉSOLUTION

(Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme des présentes aux fins d'accomplir toutes formalités légales de dépôt, de publicité et d'inscription modificative au registre du commerce et des sociétés..

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des 3.853 parts sociales, les droits de vote étant exercés, s'agissant des 1.856 parts démembrées, par l'usufruitier conformément aux articles 9 et 14 des statuts

(...) »

Extrait certifié conforme



Le Gérant

Monsieur David Hoppenot